

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Interpellation urgente

Titre : Les comptes de Bô Noël virent au rouge : les décisions municipales menacent-elles le marché de Noël ?

Initiant.e.s : Johann Dupuis et csrts.

Motif de l'urgence : Bô Noël vient d'annoncer un déficit de 150'000 CHF suite à une édition 2023 dont la voilure a été réduite par la Municipalité. Puisque des rencontres entre les principaux acteurs concernés ainsi que la Municipalité seraient agencées pour le mois de janvier afin de discuter de cette situation et de la forme que pourrait prendre la manifestation en 2024, l'urgence est demandée, car une ou des résolutions du Conseil communal pourraient influencer la position municipale dans ces négociations.

Développement :

En ce début janvier, la presse romande s'est largement fait l'écho des difficultés financières rencontrées par Bô Noël. Malgré une fréquentation meilleure qu'espérée, certaines restrictions décidées par la Municipalité en réponse à des doléances de GastroLausanne et de l'association « Qui va payer l'addition » seraient venues plomber l'exercice 2023. Les organisateurs de la manifestation ont ainsi annoncé un déficit de 150'000 CHF sur un budget de 1.8 millions.

La Municipalité avait annoncé le 27 octobre 2023 la nature des restrictions que devrait subir Bô Noël :

1. Horaires de fin réduits à 20h pour l'ensemble des animations et des stands
2. Diminution de 25% du nombre de points de restauration et de bar
3. Suppression de la musique hors animation
4. Application de la convention-collective pour l'hôtellerie-restauration
5. Suppression de la Silent disco qui réunissait 3'000 personnes chaque année sur la place centrale

Dès l'annonce de ces restrictions, Bô Noël a annoncé que la manifestation s'en trouverait fragilisée et les comptes semblent lui avoir donné raison. Le public a également manifesté son irritation face à ces restrictions. Une pétition en ligne a été lancée et de nombreux articles de presse et interviews audio et vidéos témoignent du mécontentement, avec des expressions telles que « manif ratée » et « marché de Noël au rabais ». Les cafés-restaurateurs eux-mêmes à l'origine des doléances contre Bô Noël semblent peu satisfaits. Ils regrettent d'une part certaines mesures qu'ils n'auraient eux-mêmes pas demandés, l'absence d'une amélioration significative de leur situation, et surtout, les dégâts d'image résultant de l'opération, la couverture de presse principalement ayant été négative à leurs égards avec, par exemple, des interviews de citoyens les qualifiant de « rabat-joie ».

La Municipalité a-t-elle pêché dans cette affaire par excès de corporatisme, en cédant trop vite, trop fort et sur des points pas nécessairement exigés par les cafetiers-restaurateurs ? La question est légitime au vu des réactions négatives de l'ensemble des parties prenantes aux décisions municipales. Au-delà de la question de savoir « qui va payer l'addition », il restera pour les habitants de la ville, le sentiment amer d'avoir été privé d'une partie de la fête par des décisions manquant de cohérence ou de logique et tuant dans l'œuf l'esprit de

noël d'un marché populaire, aimé par les lausannoises et lausannois ainsi que par les touristes.

Les interpellateurs désirent poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quel bilan la Municipalité tire-t-elle de l'édition 2023 de Bô Noël ? N'estime-t-elle pas que la convivialité, l'esprit et l'attractivité de cette manifestation ont été trop fortement atteints par les restrictions qu'elle a décidées ? La Municipalité estime-t-elle que le futur de la manifestation dans sa forme actuelle est menacé ?
2. Comment la Municipalité juge-t-elle aujourd'hui les avantages et les désavantages respectifs des principales restrictions qu'elle a décidées et partant lesquelles souhaiterait-elle éventuellement reconduire ou non, s'agissant : 1) des horaires réduits à 20h ; 2) de la diminution de 25% du nombre de points de restauration et de bar ; 3) de la suppression de la musique hors animation ; 4) de la suppression de la Silent disco ; 5) de l'application de la CCT ?
3. En particulier la Municipalité peut-elle expliquer pourquoi elle a annulé la Silent disco du 31 décembre alors que, selon certains témoignages recueillis dans la presse, cela ne faisait pas partie des revendications des cafetiers-restaurateurs ?
4. La Municipalité ne considère-t-elle pas qu'au lieu de tenter de réduire l'attractivité de Bô Noël par des restrictions, il serait souhaitable d'associer plus étroitement les cafetiers-restaurateurs lausannois à cette manifestation et à ses bénéficiaires, par exemple en leur octroyant des autorisations de diffuser de la musique à un volume acceptable, d'intégrer leurs terrasses dans la manifestation ou de leur octroyer des stands et compte-t-elle s'engager davantage dans cette voie dans les négociations qui s'annoncent ?
5. La Municipalité peut-elle rappeler à ce conseil quelles sont les principales mesures prises par la ville et les organisateurs de la manifestation pour améliorer sa durabilité et son impact sur l'environnement ?
6. Quelles sont les principaux changements ou éventuels retours en arrière que la Municipalité veut pour l'édition 2024 par rapport à celle de 2023 ? En termes organisationnels et procéduriers notamment, la Municipalité compte-t-elle modifier la forme de la manifestation ou son attribution ? Est-elle en faveur d'une manifestation se terminant le 31 janvier ou d'une version raccourcie au 24 décembre ?
7. La Municipalité peut-elle indiquer au Conseil communal ses intentions s'agissant du déficit de 150'000 CHF de Bô Noël ? Entend-elle le couvrir totalement ou en partie, le cas échéant avec quelle enveloppe budgétaire ?

Lausanne, le 16 Janvier 2024


Johann Dupuis (EàG)


Louis Dana (PS)



Anais Timofte (EàG)


Romane Benvenuti (Les Vert.e.s)

Léonie Kovaliv (EàG)


Magali Crausaz Mottier (EàG)


Nawel Khanissa


Y. Selzman